



Un personnel académique très majoritairement féminin mais avec des disparités selon les catégories

“ L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS sont au cœur des politiques gouvernementales, notamment celles menées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

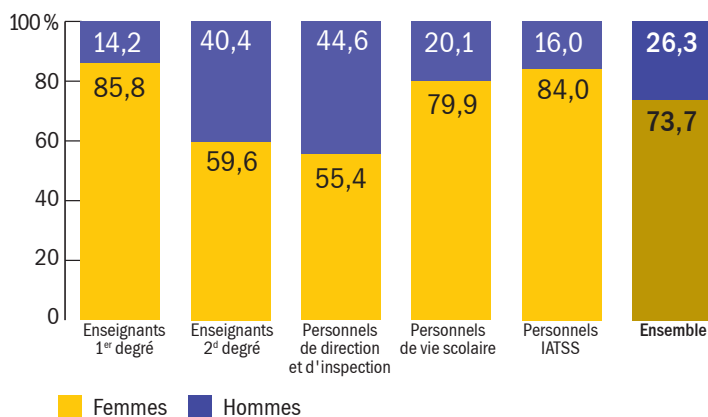
Depuis 2017, l'académie de Strasbourg prend part à la double démarche de labellisation « Égalité femmes/hommes et Diversité ». Il s'agit d'une démarche encadrée par la loi et guidée par un cahier des charges commun aux deux labels attribués par l'Afnor. Le label « Diversité » vise à garantir que tout soit fait pour prévenir les risques de discriminations selon les vingt-cinq critères retenus par la législation européenne et française. Il impose de faire en sorte que chaque acteur d'un processus RH soit au fait des obligations légales et de convenir, puis de systématiser, les pratiques permettant de limiter les risques de discriminations. Le label « Égalité femmes/hommes » invite quant à lui à développer un environnement de travail plus propice à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, par exemple en matière d'information, de lutte contre le harcèlement, d'accompagnement de la parentalité, de limitation des effets des temps partiels ou des congés parentaux sur les carrières.

Dans l'académie de Strasbourg, plus de 7 personnels sur 10 sont des femmes. De fortes disparités existent selon les catégories. Le personnel enseignant est fortement féminisé : les enseignantes représentent 85,8 % des effectifs des enseignants du premier degré tandis que dans le second degré, seuls 59,6 % des enseignants sont des femmes. Parmi les personnels non enseignants, ce sont les personnels IATSS qui sont fortement féminisés (84,1 %) ainsi que les personnels de vie scolaire (79,9 %). Les corps des personnels de direction et d'inspection sont ceux où la parité est la plus respectée : un personnel sur deux est une femme, respectivement 54,6 % et 58,7 %. ■



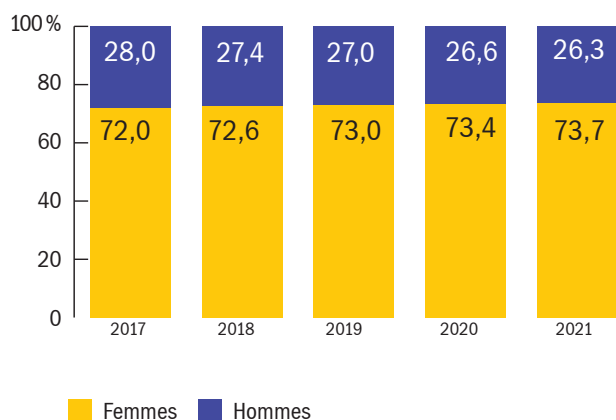
Un personnel académique largement féminin

Graphique 1 Répartition du personnel académique selon la catégorie et le sexe (en %)



Lecture : en novembre 2021, les 28 965 personnels de l'académie comptent 73,7 % de femmes.

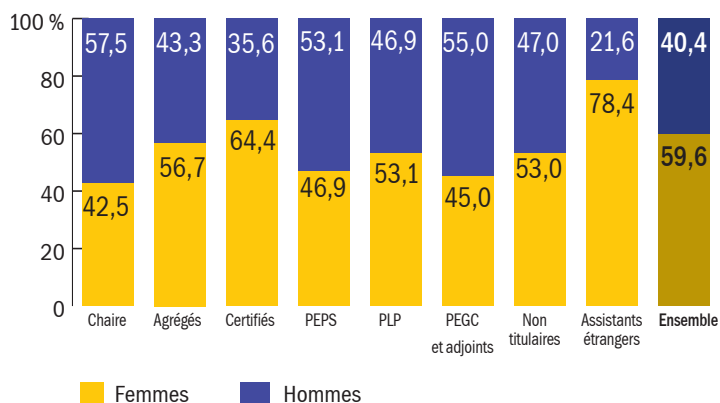
Graphique 2 Évolution de la part des effectifs du personnel féminin (en %)



Lecture : Plus de sept agents sur dix en activité dans l'académie de Strasbourg sont des femmes, cette part a augmenté de 1,7 point entre 2017 et 2021.

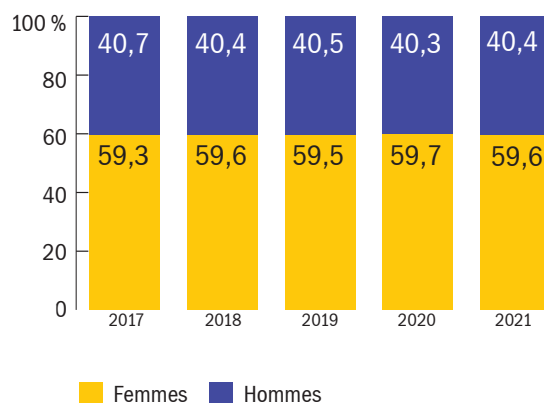
Près de six enseignants du second degré sur dix sont des femmes

Graphique 3 Répartition des enseignants du 2^d degré de l'académie par sexe (en %)



Lecture : en novembre 2021, 64,4 % des professeurs certifiés sont des femmes.

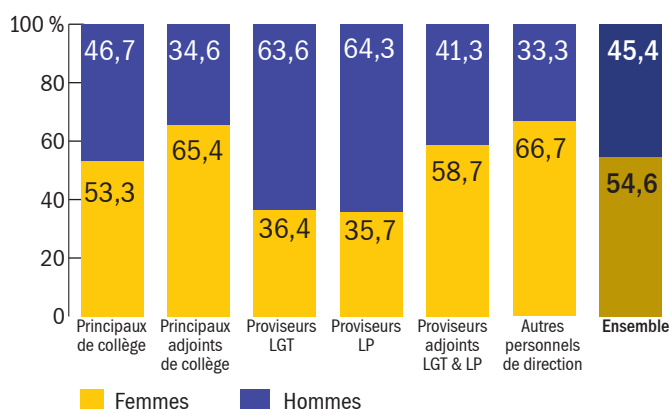
Graphique 4 Évolution de la part des enseignantes du 2^d degré de l'académie (en %)



Lecture : En novembre 2021, 59,6 % des enseignants du second degré sont de sexe féminin, cette proportion est plutôt stable depuis 2017 (+0,3 point).

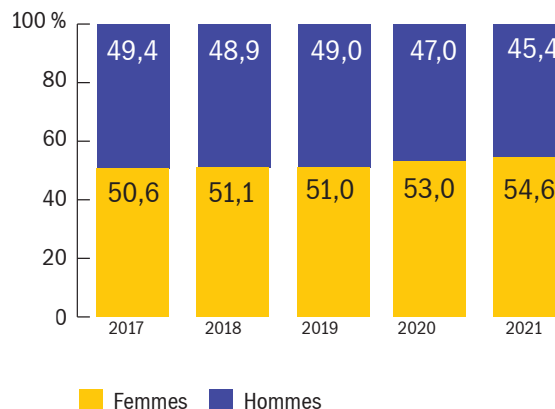
Une proportion de femmes en hausse dans les professions d'encadrement

Graphique 5 Répartition des personnels de direction par sexe (en %)



Lecture : en novembre 2021, 54,6 % des personnels de direction sont des femmes.

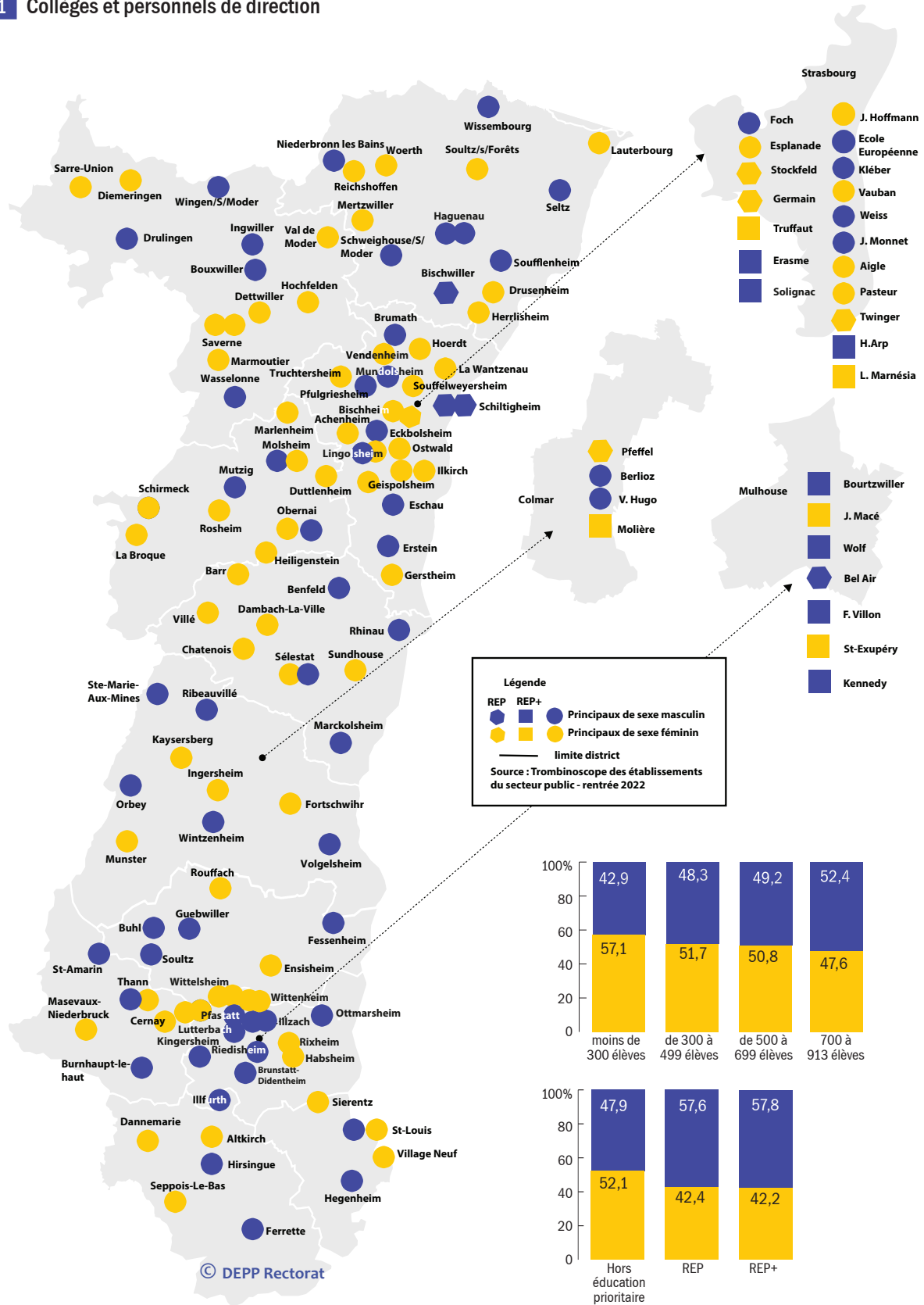
Graphique 6 Évolution de la part des personnels de direction de sexe féminin de l'académie (en%)



Lecture : Une proportion légèrement plus élevée de femmes pour les personnels de direction dans l'académie de Strasbourg. La part des femmes a augmenté de 4,0 points entre 2017 et 2021.

Plus de femmes que d'hommes à la direction des collèges

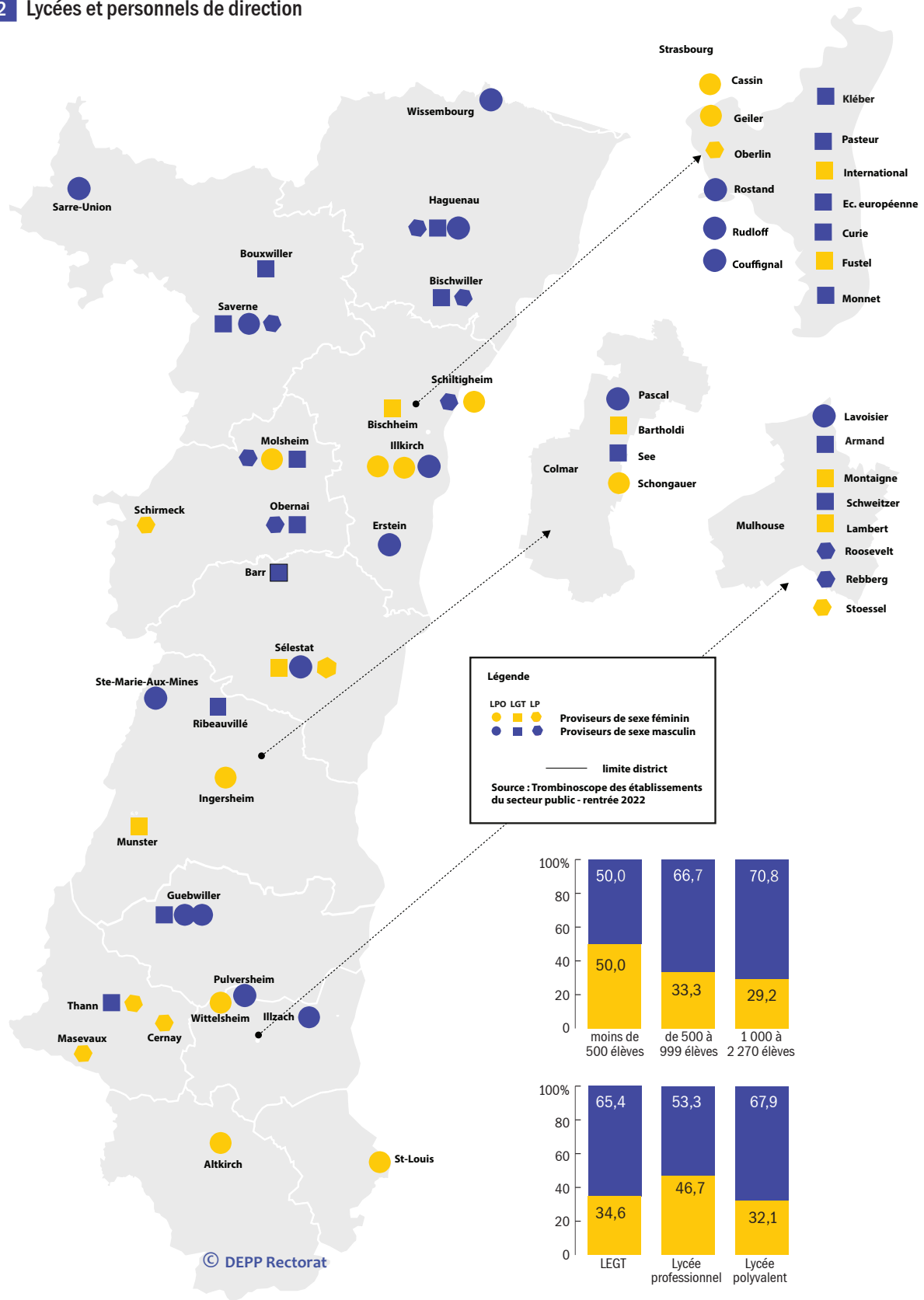
Carte 1 Collèges et personnels de direction



© DEPP Rectorat

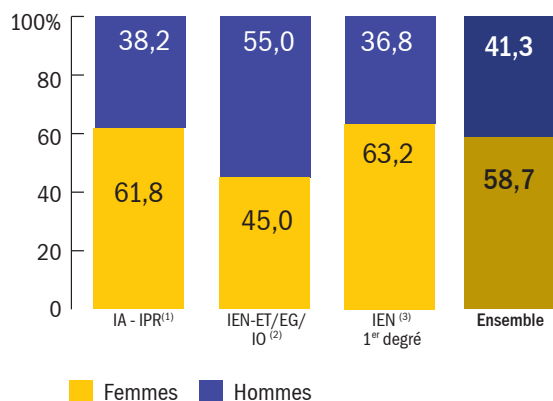
La direction des lycées moins féminisée que celle des collèges

Carte 2 Lycées et personnels de direction



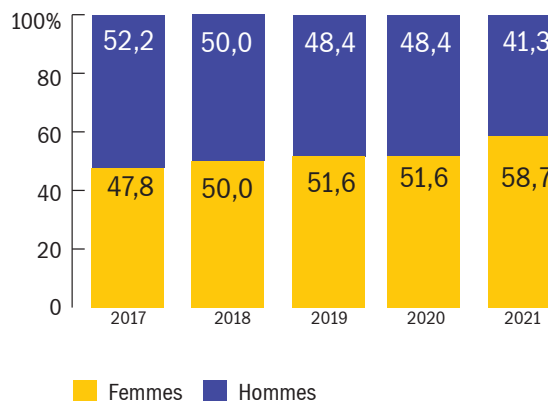
La féminisation gagne les corps d'inspection

Graphique 7 Répartition des personnels d'inspection par sexe (en %)



Lecture : en novembre 2021, 6 personnels d'inspection sur 10 sont des femmes.

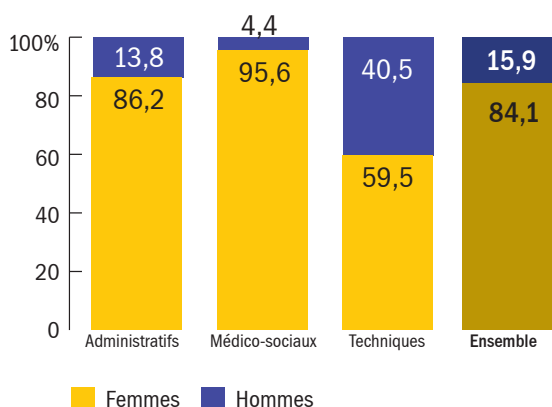
Graphique 8 Évolution de la part des personnels d'inspection de sexe féminin de l'académie (en %)



Lecture : La part du personnel d'inspection féminin dans l'académie de Strasbourg a augmenté de 10,9 points entre 2017 et 2021.

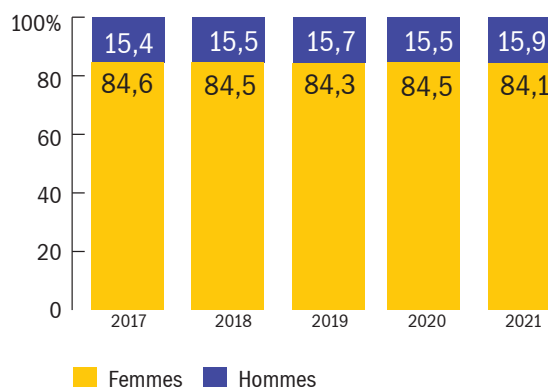
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS) : un corps de métier très féminisé

Graphique 9 Répartition des personnels IATSS par sexe (en %)



Lecture : en novembre 2021, sur les 2 038 personnels IATSS de l'académie, 84,1 % sont des femmes. Ce taux atteint 95,6 % pour la filière médico-sociale.

Graphique 10 Évolution de la part des personnels IATSS de sexe féminin dans l'académie (en %)



Lecture : Plus de huit agents IATSS sur dix dans l'académie de Strasbourg sont des femmes, cette part est quasi stable depuis 2017.

⁽¹⁾IA-IPR : inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux

⁽²⁾IEN-ET : inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'enseignement technique

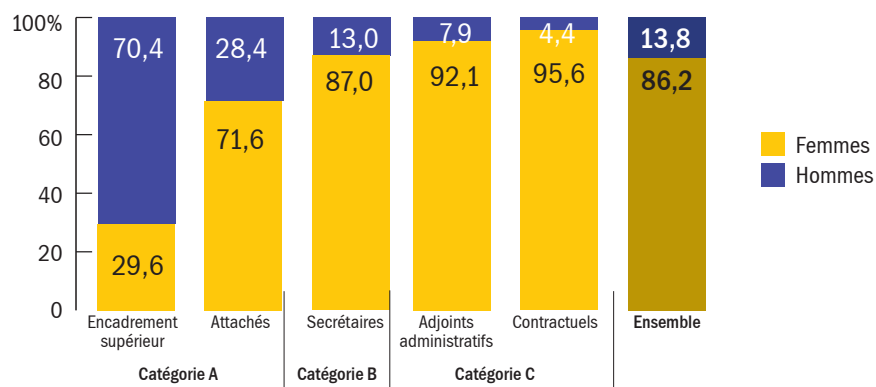
IEN-EG : inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'enseignement général

IEN-IO : inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation

⁽³⁾IEN : inspecteurs de l'éducation nationale

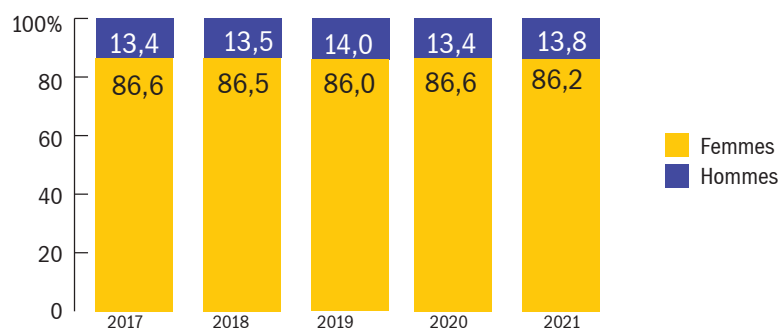
La part des femmes diminue lorsque le niveau hiérarchique augmente

Graphique 11 Répartition du personnel de la filière administrative par sexe (en %)



Lecture : en novembre 2021, 92,1 % des adjoints sont des femmes, contre 29,6 % des cadres supérieurs.

Graphique 12 Évolution de la part des personnels de la filière administrative de sexe féminin dans l'académie (en %)



Lecture : La filière administrative est constituée majoritairement de femmes, leur part atteint 86,2 % en 2021.

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, signée pour la période 2019-2024, définit cinq grands axes d'intervention, déclinés en objectifs, eux-mêmes précisés par des mesures concrètes et évaluables :

- ↳ piloter la politique d'égalité au plus près des élèves et des étudiantes et étudiants ;
- ↳ former l'ensemble des personnels à l'égalité ;
- ↳ transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel ;
- ↳ lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- ↳ s'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation.

Elle sera déclinée dans tous les territoires sous la responsabilité des recteurs et rectrices, des préfets et préfètes de région. Convention cadre par excellence, elle doit permettre un maillage territorial sur le plan des réseaux avec des actions partenariales englobant les collectivités locales, le monde de l'entreprise, le secteur de la santé et du social ou encore les associations.

[Consulter la convention interministérielle](#)

➤ **Source**

Bilan social 2021-2022 de l'académie de Strasbourg

➤ **Champ**

Les effectifs correspondent à ceux des personnels du secteur public de l'académie en position d'activité, affectés au 30 novembre 2021 et rémunérés par les services académiques. Ils ne sont comptés qu'une seule fois sur leur affectation principale. Les personnels gérés dans l'enseignement supérieur ne sont pas pris en compte.